

L'Assemblée limite la durée de l'état d'urgence sanitaire



Article rédigé par *Le Figaro*, le 04 novembre 2020

Source [Le Figaro] Les députés LREM, présents en nombre insuffisant, n'ont pas pu faire barrage aux oppositions. Le ministre de la Santé a manifesté son courroux à l'égard des parlementaires.

La nuit a été longue dans l'hémicycle. Dans la nuit de mardi à mercredi, les députés de l'Assemblée nationale ont débattu sur [la prolongation de l'état d'urgence sanitaire](#). À la surprise générale, les oppositions sont parvenues à faire voter une prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 14 décembre seulement, et non jusqu'au 16 février comme le souhaitait le gouvernement. Un camouflet dû au fait que les députés LREM n'étaient pas présents en nombre suffisant.

«[Les fêtes de fin d'année](#) sont un moment privilégié» et «il convient de tout mettre en œuvre pour permettre aux Français de se retrouver en famille» malgré l'épidémie de coronavirus, a plaidé Josiane Corneloup (LR) en nouvelle lecture du projet de loi de prorogation, poussant pour ce «point de situation avant les vacances de Noël». D'autres groupes politiques avaient demandé une telle clause de revoyure plus tôt en décembre ou bien en janvier, jugeant le 16 février trop lointain. «Personne n'est d'accord» avec cette date, a souligné Cécile Untermaier (PS). Pas question de mettre la vie démocratique «sous cloche» si longtemps, a renchéri Pascal Brindeau (UDI). Mais «le gouvernement souhaite inscrire la date du 16 février» car «nous sommes en situation de crise, les Français comprennent que pour agir, il faut de la visibilité», avait déclaré au préalable la ministre déléguée Brigitte Bourguignon.

Dans la foulée de ce vote, un deuxième amendement proposé par le député Paul Molac (Libertés et Territoires) et prévoyant qu'une éventuelle prolongation du confinement au-delà du 30 novembre ne puisse se faire qu'après «accord du Parlement» a lui aussi été adopté.

Le ministre de la Santé Olivier Véran s'est alors rendu dans l'hémicycle aux alentours de 22 heures, après un déplacement en fin d'après-midi dans un service de réanimation du Centre hospitalier Sud Francilien de Corbeil-Essonnes (Essonnes). Prenant aussitôt la parole devant les députés, il a défendu le confinement décidé par le gouvernement en racontant le quotidien des soignants dans ce service de réanimation.

«À l'hôpital de Corbeil-Essonnes, dans le service de réanimation, j'ai rencontré des soignants qui étaient déjà présents lors de la première vague, qui ont tout donné au printemps dernier et qui étaient fiers d'avoir sauvé des vies. Ils m'ont raconté comment ils étaient passés de 40 à près de 80 lits de réanimation et de soins intensifs pour pouvoir sauver des malades», a commencé le ministre. «Je suis rentré dans deux chambres dans ce service de réanimation. Dans la première chambre, il y avait un jeune homme de 28 ans dans le coma. Dans la deuxième chambre il y avait un homme en surpoids âgé de 35 ans», a-t-il poursuivi, insistant sur le fait que l'épidémie ne touchait pas que les personnes âgées.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)